

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Nationale 1: des mesures urgentes en vue

FACE aux nombreux et gigantesques borbiers qui paralysent depuis des semaines, l'unique et principale voie reliant la capitale gabonaise à l'intérieur du pays, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a donné des instructions pour que des actions urgentes, susceptibles de fluidifier le trafic routier soient entreprises. Une façon ou une autre de parer au plus pressé, en attendant d'attaquer le mal par la racine, et de rendre plus avenant cet axe stratégique de notre pays.



Photo: DR

La dégradation de la RN1 à l'ordre du jour.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

LA séance de travail qui a réuni autour du chef du gouvernement, le ministre des Travaux publics, Léon Bonda Balonzi, et les responsables d'Olam avait pour point principal, le niveau de dégradation de la route nationale 1 (RN1). C'est fort de cela que les trois parties ont pensé à dégager des mesures urgentes afin de rendre à nouveau praticable cet axe qui rallie l'ensemble du pays.

C'est parce que préoccupé par l'interruption du trafic routier que le chef de l'Etat a instruit Julien Nkoghe Bekale. A cet effet, il s'est agi pour le Premier ministre non pas de contourner la question, mais plutôt de mettre sur pied une solution définitive.


Ainsi, en attendant le démarrage des travaux prévu pour juillet 2020, le patron de l'administration gabonaise a donné ordre aux uns et aux autres de mener des actions urgentes. "Le trafic doit à nouveau être effectif sur cet axe stratégique pour l'économie du pays dans les plus brefs délais", a martelé le ministre des Travaux publics. Ce dernier a dit tout mettre en

«Le trafic doit à nouveau être effectif sur cet axe stratégique pour l'économie du pays dans les plus brefs délais»

œuvre avec ses équipes, déjà présentes sur place, pour mener un travail de qualité afin de remédier à cette situation. La première étape consistera à faire des travaux de confortement, c'est-à-dire, enlever au niveau des points noirs, les matériaux impropres, à placer des blocs, les remonter avec des matériaux plus fins, notamment du concassé et compacté, avant de procéder à l'assainissement de cet axe. Ensuite, il s'agira de l'évacuation des eaux. Léon Bonda Balonzi a renchéri en indiquant que les équipes du ministre des Infrastructures et celles d'Olam évacueront les eaux afin de pouvoir disposer de la chaussée.

Rappelons que c'est dans le cadre de la poursuite des rencontres initiées par Julien Nkoghe Bekale que la séance de travail d'hier s'inscrit. Une série de rencontres qui a pour objectif de remédier à la situation d'arrêt du trafic constaté sur la RN1, précisément au niveau du PK 80, et entre Kango et Ntoum.

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE




CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 20 /12/2019
Appel d'offres N°006/DPA/DAA/CA-ETE
Source de financement : CNSS

<p>I/ OBJET La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un appel d'offres pour l'amélioration de son infrastructure de sauvegarde.</p> <p>II/ LOT Ce besoin comporte trois (03) lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 01 : La Refonte de l'infrastructure Coeur de Réseau, • Lot 02 : L'Optimisation de l'infrastructure de Sauvegarde & de Restauration, • Lot 03 : L'Optimisation des Solutions Serveurs <p>III/ PARTICIPATION Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du Décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.</p> <p>IV/ CRITERES DE QUALIFICATION En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.</p> <p>V/ RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS Le retrait du dossier d'appel d'offre se fait à la DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES ACHATS, Sise à l'immeuble la Méridienne, en face du Méridien RE-NDAMA (2e étage) contre paiement à la caisse de la Direction Financière et Comptable (Siège Social - 6e étage) d'un</p>	<p>montant non remboursable de 300 000 FCFA (trois cent mille francs) par lot.</p> <p>VI/ CRITERES D'EVALUATION Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>VII/ DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION Les offres doivent être déposées au plus tard le 19 décembre 2019 à 15 heures au Secrétariat du Directeur Général, sis au 7e étage de l'immeuble du Siège.</p> <p>Au terme de la procédure d'appel d'offres ; une fois retenue, l'entreprise adjudicataire ou le soumissionnaire retenu s'engage de façon irrévocable à signer le contrat, sauf cas de force majeure.</p> <p>VIII/ OUVERTURE DES PLIS Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui seront présents le 23 décembre à 10h à la salle de réunion de la Direction Générale (sise au 7e étage du Siège Social).</p>
--	---

Le Directeur Général



Romaric Youmou MBODOT